

La Lettre de Pascale Got

Députée de la Gironde

Chers Amis,

Après la perte des dernières législatives partielles et en ces débuts de campagne municipale, l'unité est plus que jamais nécessaire sur nos territoires.

Unité derrière nos valeurs de gauche. Unité derrière nos candidates et candidats qui se présenteront, en mars prochain, aux élections municipales. Le contexte national rend les élections sensibles au-delà des seules grandes villes. Nous devons être, dès à présent, aux côtés des nôtres pour relayer leur bilan et porter leur programme, pour relayer leurs investissements publics de proximité, leurs politiques sociales, leurs aménagements territoriaux au plus près de nos concitoyens.

Alors que les analyses prolifèrent, je n'en livrerai qu'une seule : l'extrême droite fera feu de tout bois et surtout de notre crédulité sur certaines dispositions nationales. N'introduisons ni la vision frontiste ni l'abstentionnisme dans ces élections locales.

Abordons-les dès maintenant de manière responsable, en positionnant leurs enjeux à leur juste place. Et ne laissons pas l'opposition substituer aux politiques locales l'actualité européenne et nationale sur fond de crise internationale.

C'est bien toute la Gauche qui doit rester unie et démontrer une nouvelle fois qu'elle initie des politiques territoriales structurantes, qu'elle sauvegarde les équipements et les services publics, qu'elle place l'individu au cœur de ces actions.

Vous aurez le plaisir de lire la prochaine lettre en septembre.

Bonnes vacances à tous.

Pascale GOT



Suppléant

Jean-Jacques Corsan
Conseiller régional

Contacts

Bureau parlementaire
0556156528
contact@pascalegot.fr

AMBITION BIO 2017

Pour passer à la culture bio, un agriculteur doit être soutenu : grâce au plan « **Ambition bio 2017** », la priorité sera donnée aux grandes cultures peu couvertes par le bio. Les aides à la conversion seront progressivement relevées pour passer de **90 à 160 millions d'euros entre 2014 et 2020**.

Pour faire découvrir le bio aux enfants dès le plus jeune âge et orienter leur consommation future, des activités seront mises en place dans les écoles, notamment grâce à des classes du goût.

Dans les restaurants collectifs de l'Etat, l'objectif sera **d'atteindre 20% de produits bio** dans la préparation des repas contre 4% aujourd'hui.

LOGEMENT : DES MESURES FAVORABLES AUX LOCATAIRES

Le deuxième texte de loi sur le logement va accorder de nombreuses mesures de **protection aux locataires et encadre les professions immobilières**.

Les frais d'agence seront réduits et plafonnés. Une liste limitative de documents demandés par le bailleur sera définie et des sanctions seront prévues. **Les marchands de listes seront enfin interdits** et une garantie universelle des risques locatifs sera introduite. Elle sera obligatoire et concernera plus de 20 millions de baux.

Pour mettre fin à certaines dérives, des instances de contrôle et un code déontologique des professions immobilières seront instaurés. Ce nouveau texte sera discuté en septembre à l'Assemblée nationale.



LIMITER L'ECLAIRAGE LA NUIT

Depuis le 1er juillet 2013, les bureaux, commerces et bâtiments sont invités à **éteindre les éclairages inutiles la nuit de 1h à 7h du matin**. Cette mesure simple permet d'économiser l'équivalent de la consommation annuelle d'électricité de 750 000 ménages, **d'éviter l'émission de 250 000 tonnes de CO2 et de réaliser une économie de 200 M€**.

Elle contribue aussi à la préservation de la biodiversité en évitant des pollutions lumineuses inutiles. Dans les communes, les éclairages des façades des bâtiments sont éteints **au plus tard à 1 heure du matin** et ne peuvent être allumés avant le prochain coucher du soleil.

Dans le futur texte sur la transition énergétique on trouvera notamment la rénovation thermique des bâtiments et logements, une contribution énergie-climat et une diversification de nos ressources énergétiques.

[FOCUS : une plus grande protection des consommateurs]

De nouveaux droits pour les consommateurs viennent d'être votés dans de nombreux secteurs de la vie courante.

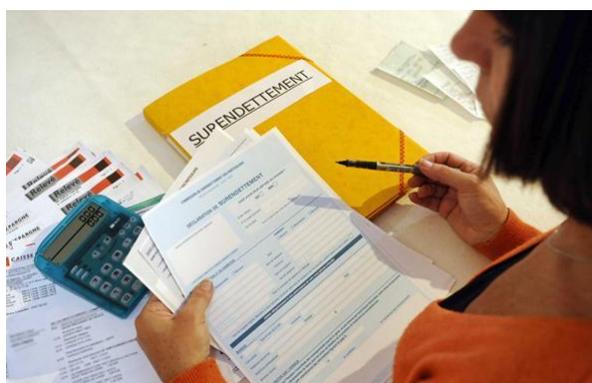
ENFIN UNE ACTION DE GROUPE EN FRANCE

Il était temps de donner aux consommateurs le droit de se retourner collectivement contre une entreprise.

Dorénavant, **lorsqu'ils seront plusieurs à avoir subi le même préjudice par le même prestataire**, ils pourront demander des dommages et intérêts au professionnel reconnu responsable par un juge. L'action de groupe sera portée par l'une des **16 associations de consommateurs agréées au niveau national**. Les actions pourront intervenir dans le domaine de **la consommation** mais aussi en cas d'atteinte au **droit de la concurrence**.

Ce point est très important. Par exemple, les ententes tarifaires entre professionnels ne resteront plus impunies et seront lourdement sanctionnées.

Responsable de l'action de groupe lors des débats à l'Assemblée, j'ai demandé à ce que l'action des consommateurs puisse intervenir plus tôt afin d'éviter les manœuvres dilatoires des entreprises. J'ai aussi souhaité rétablir un équilibre en faisant supporter aux entreprises la majeure partie des frais de la procédure. Enfin, j'ai appelé à étendre rapidement cette action aux préjudices environnementaux et sanitaires.



CHANGER D'ASSUREUR FACILEMENT

Les contrats d'assurance, automobiles ou multirisques habitation, pourront être résiliés à tout moment, sans frais, après une première année d'engagement.

Nous avons décidé d'étendre cette possibilité de résiliation aux assurances dites affinitaires (associées à l'achat d'un bien ou d'un service, dans la téléphonie mobile notamment). Grâce à cette liberté du consommateur, une baisse des prix est attendue dans le secteur.

FREINER LE SURENDETTEMENT

Pour obliger les professionnels du crédit à vérifier le niveau d'endettement de leurs clients, nous avons créé un **registre national du crédit**. Il devra être consulté avant toute ouverture d'un prêt à la consommation. Il recensera l'ensemble des emprunts accordés à chaque particulier, ainsi que leurs incidents de paiement.

Pour compléter ce dispositif, il y aura **obligation de proposer un crédit amortissable** lorsque la personne contracte un prêt supérieur à 1000 euros afin de **freiner la spirale du crédit renouvelable**.

Ces mesures sont une première en France. Elles constituent des protections face aux dérives de certaines entreprises de crédit mais elles protègent aussi les consommateurs contre eux-mêmes.

POUR EN FINIR AVEC LA CUISINE DES CISEAUX

Après avoir beaucoup bataillé pour valoriser le métier de restaurateur, promouvoir la cuisine faite maison et exiger la transparence sur les cartes, une avancée significative a été réalisée dans la loi sur la consommation.

La mention « fait maison » est désormais obligatoire sur les cartes pour les plats cuisinés sur place à partir de produits bruts. **Le titre de maître restaurateur est simplifié** pour le rendre plus accessible aux professionnels. Ces mesures ont été adoptées à l'unanimité par mes collègues députés. L'obligation de la mention « fait maison » stigmatisera davantage les plats uniquement réchauffés à partir de préparations



Une réelle avancée a été faite pour la première fois dans la loi. **Les consommateurs pourront pousser la porte des restaurants en connaissance de cause.** Mais j'ai demandé à la ministre de poursuivre la réflexion sur la transparence dans la restauration avant la deuxième lecture du texte à l'Assemblée. Ce vote conforte les positions que j'avais défendues, parfois contre certains syndicats professionnels.

Pour retrouver mes interventions sur la restauration : http://www.assemblee-nationale.fr/14/tribun/fiches_id/331973.asp

MES INTERPELLATIONS DU GOUVERNEMENT

Mes principales saisines ont porté sur :

- les nouvelles extensions Internet
- l'intégration des praticiens étrangers en France
- la situation de l'immeuble « le Signal » à Soulac
- l'augmentation de la TVA dans la filière horticole
- la précarité des femmes au travail.



MAINTENIR L'EMPLOI INDUSTRIEL

En 10 ans, 750 000 emplois industriels ont disparu et, depuis 2009, 1 000 usines ont fermé. La proposition de loi dite de « reprise des sites rentables » constitue un levier important. Désormais, les groupes de plus de 1 000 salariés qui souhaiteront fermer un de leurs sites de production disposeront d'un délai de **3 mois pour chercher un repreneur**, sous le contrôle d'un juge. Si l'entreprise choisit de fermer plutôt que de céder le site, elle devra verser **des pénalités pouvant aller jusqu'à 20 SMIC par emploi supprimé.**

LES TEXTES DE LOI PROCHAINEMENT DISCUTES



RETABLIR L'INDEPENDANCE DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC

Le pouvoir de nommer les présidents des sociétés de l'audiovisuel public (France Télévisions, Radio France et Audiovisuel Extérieur de la France) reviendra au CSA et non plus au gouvernement. Le collège passera de sept à neuf membres. Leur nomination sera soumise à un avis conforme de l'Assemblée nationale et du Sénat.

- Projet de loi sur la modernisation de l'action publique territoriale
- Projet de loi sur l'interdiction du cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de parlementaire
- Proposition de loi instaurant le 27 mai comme journée nationale de la Résistance

DE NOUVEAUX DROITS DE PLANTATION

Avec plusieurs députés de régions viticoles, nous avons fait adopter à l'unanimité une résolution européenne en faveur du maintien d'un encadrement des droits de plantations de vignes. La Commission européenne voulait le supprimer, permettant à n'importe qui de planter n'importe quoi, n'importe où.

Cette suppression aurait menacé la qualité des vins, mais aussi les équilibres territoriaux, économiques et sociaux liés à la viticulture. C'est pourquoi la résolution adoptée demande à ce que **l'encadrement soit applicable jusqu'en 2030** et que **l'augmentation des surfaces plantées soit plafonnée**.



ENCOURAGER L'INVESTISSEMENT ETRANGER EN FRANCE

J'ai intégré la **mission d'information sur les investissements étrangers en France**. Ce groupe de travail restreint devra formuler des propositions pour inciter les entreprises à venir s'installer dans notre pays. La destination France

continue d'attirer les investisseurs étrangers : l'année dernière, 693 nouvelles décisions d'investissements créateurs d'emplois ont été recensées. Mais il faut aller encore plus loin. L'objectif est d'atteindre, chaque année, **1 000 décisions d'investissements d'ici à 2017**, et l'accueil de **300 entreprises** non encore implantées sur le territoire.



ZOOM EN CIRCO

- Signature de la **Convention d'Aménagement d'Ecole** à Listrac



- Première pierre d'un **pôle solidarité** à Castelnau-de-Médoc



- **Réunion territoriale avec la Caisse des Dépôts** pour présenter aux élus les outils de financement des investissements locaux.
- **Table-ronde sur les exportations** de vins et spiritueux au Salon Vinexpo en présence des ministres du Commerce extérieur et de l'Agroalimentaire
- **Réunion pour la création d'une zone d'équilibre** à Lesparre en faveur du développement économique du Médoc.

VITICULTURE : PROMOUVOIR LA FORMATION ET L'EMPLOI

Face aux besoins de la profession viticole, j'ai mis en place un groupe de travail pour valoriser les métiers de la viticulture auprès des jeunes de notre territoire.

Composé de viticulteurs locaux, de structures agricoles, de représentants de l'Education nationale et des partenaires de l'insertion nous allons coordonner des actions pour promouvoir l'emploi et la formation des jeunes dans le domaine viticole.

Fort de cet atout économique non délocalisable, il faut remettre en adéquation l'offre et la demande. Un chantier que personne n'avait réellement ouvert.



Retrouver l'actualité du travail parlementaire en ligne

www.pascalegot.fr